

ANNEXE 2 : SPORT SANTE

Action visant spécifiquement les publics cibles : personnes présentant une insuffisance/absence d'activité physique, porteuses de maladies chroniques ou de facteurs de risque de ces maladies, et pouvant être en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie

Le Plan Régional Sport Santé Bien-Etre Bourgogne Franche-Comté a été signé le 1er juillet 2016 par le Directeur Régional et Départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur Général adjoint de l'agence régionale de santé. Il est consultable sur le site internet de la DRDJSCS (sport/sport santé...).

Les actions pouvant être soutenues par le CNDS sont celles qui répondent aux critères de recevabilité ci-dessous.

Critères de recevabilité des projets :

Toute **action régulière** qui contribue à renforcer le capital santé de chacun, à promouvoir le sport pour lutter contre l'insuffisance/absence d'activité physique et ses conséquences sur la santé, à prévenir le dopage et les conduites dopantes et à former les acteurs inscrits dans ces objectifs.

Les orientations régionales 2017 dans ce cadre sont :

- Favoriser l'émergence ou la consolidation d'actions à l'attention de publics cibles cités ci-dessous,
- Renforcer la sécurité des sportifs par le soutien aux centres de médecine du sport,
- Promouvoir la santé par le sport à travers un dispositif de type « sentez-vous sport »,
- Développer les actions structurantes permettant de faire le lien entre les professionnels de la santé et du sport (dispositif réseau régional sport santé, coordination locale sport santé,...),
- Soutenir l'information/sensibilisation des acteurs sur le volet prévention du dopage et des conduites dopantes.

Actions éligibles inscrites dans un parcours et d'un suivi (diagnostic, mise en œuvre, évaluation) individuel de la santé :

- Toutes actions correspondant aux programmes « sport santé » des fédérations sportives en direction des publics cibles,
- Proposer des créneaux d'activité physique et sportive adaptée aux établissements sociaux (centre d'hébergement et de réadaptation sociale, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, ...) et de santé,
- Proposer des créneaux d'activité physique et sportive adaptée pour les publics cibles avançant en âge (60ans et plus),
- Proposer des offres d'activité physique et sportive adaptée pour les publics cibles en situation de handicap (hors actions compétitives handisport et sport adapté),
- Proposer des créneaux d'activité physique et sportive adaptée pour les publics cibles, sous réserve d'une formation adaptée à ses publics,
- Proposer des créneaux d'activité physique et sportive adaptée pour les publics cibles en milieu professionnel pour les salariés,
- Proposer des manifestations de type « sentez-vous sport » et des actions de sensibilisation autour du sport santé,
- Proposer des actions de prévention du dopage et des conduites addictives.
- Les actions du Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS), pouvant être portées par le dispositif Activ santé et Réseau de Prévention et de prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RÉPPOP).

Contacts

Comme pour toute demande de subvention CNDS, les dossiers doivent parvenir au service territorialement compétent correspondant au siège social de votre association (DDCS/DDCSPP ou DRDJSCS)

Pour un complément d'information vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Référents:

Jean Luc GRILLON - médecin conseiller (03 80 68 39 53 et 06 89 24 49 70)

jean-luc.grillon@drjscs.gouv.fr

Raphaël MEISS – conseiller d'animation sportive (03 81 21 60 20)

raphael.meiss@drjscs.gouv.fr